



4^{ème} tribune pour
un après - Covid salubre

“**Inventons**
un Nouvel Ordre
Économique
Congolais”

Par Didier MUMENGI.



Inventons un Nouvel Ordre Economique Congolais

L'histoire économique de notre pays se réduit à cette laconique épistémè : une grande misère au milieu des grandes richesses ! Depuis le 30 juin 1960, cette histoire, qui est celle d'un extractivisme minier socialement nocif, ce que Keynes appelait « l'euthanasie des rentiers¹ », demeure inapte à assurer l'accroissement de la richesse nationale et l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

Comment sortir du cercle vicieux de l'austérité budgétaire, de l'endettement extérieur, de l'hémorragie incessante de la détresse macroéconomique et du sous-développement ? L'économiste et philosophe canadienne Jane Jacobs répond : « le développement est un processus simple, il faut le faire soi-même. Pour toute économie, ou bien on le fait soi-même ou bien il n'y aura pas de développement du tout. »²

Ceci étant dit, relever le défi du décollage économique, c'est donc au préalable : changer de logiciel idéologique ; sortir des présupposés fallacieux sur la monnaie ; déconstruire les impostures théoriques sur la croissance économique ; dépasser les fausses évidences des diktats austéritaires présentés comme saintes et sacrées lois budgétaires ; et changer de modèle économique par l'invention d'une nouvelle façon de penser l'économie...

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas faire et refaire toujours et encore toujours la même chose, en espérant à chaque fois un résultat différent. C'est la meilleure définition de la folie, selon Albert Einstein.

Inventer un « **Nouvel Ordre Economique Congolais** » requiert un fondement postulatoire binaire. D'une part, ancrer la raison d'être de l'économie dans son « utilité sociale », sur base du précepte que ce qui ne contribue pas à la construction du « bien-vivre ensemble national » est tout sauf une action économique. D'autre part, se rappeler qu'on ne développe pas mais on se développe. C'est-à-dire : la croissance économique est proportionnelle à la croissance des compétences cognitives et comportementales endogènes.

A l'aune de cet entendement axiomatique, le « **Nouvel Ordre Economique Congolais** » trace le sillon du décollage économique à l'intersection de ces trois axes qui forment une variation positive de la production de biens et de services dans une économie, à savoir : une croissance économique extensive, proportionnelle à l'augmentation des quantités de facteurs de production ; une croissance intensive de l'économie, liée à l'augmentation de la productivité du travail et du capital ; et enfin, une croissance de la performativité des variables institutionnelles et comportementales, qui repose sur la qualité intellectuelle et l'intégrité morale des gouvernants, ainsi que la méticulosité organisationnelle des institutions publiques.

Reste une question fondamentale : comment, dans un contexte de sécheresse monétaire, engrener un fonctionnement à plein régime des facteurs de production, dans la perspective d'optimiser l'utilisation de toutes les ressources inutilisées ?

¹John M. Keynes (1936), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1969, p. 368.

²Voir texte de conférence de Jane Jacobs lors de l'assemblée des IPSO (Intellectuels pour la Souveraineté), tenue le 31 janvier 2007 à Montréal, au Canada.

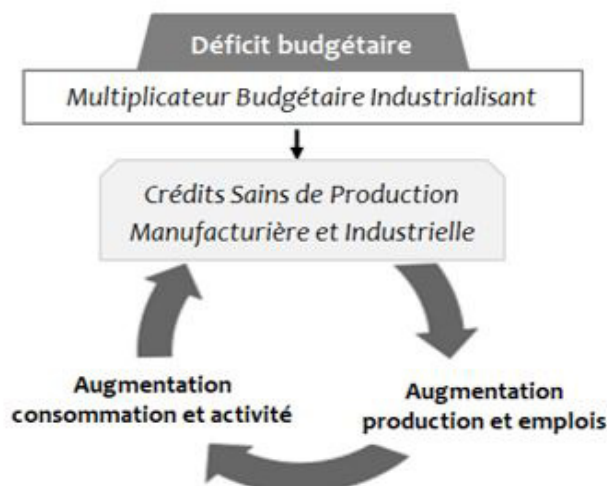
Tout l'enjeu du concept de « Reflation du Décollage Economique » se résume en un principe. C'est un volontarisme budgétaire d'Etat fondé sur la recherche systématique d'une efficacité sans faille de la dépense publique. Et deux axiomes en explicitent la raison d'être. D'une part, donner de l'oxygène financier à l'entrepreneuriat national pour créer de la richesse et des emplois. Et d'autre part, stimuler la croissance par des mesures budgétaires expansionnistes.

Deux outils vont constituer les moyeux de la roue de cette « Reflation du Décollage Economique ». Primo, le « Multiplicateur Budgétaire Industrialisant » (MBI). Secundo, les « Crédits Sains de Production Manufacturière et Industrielle » (CSPMI). Ces deux leviers combinés de politique conjoncturelle du décollage économique vont poursuivre les objectifs de stimulation de la croissance économique par l'accroissement de la demande globale (consommation et investissement).

Il s'agit donc d'une politique budgétaire expansionniste, axée sur une hausse volontariste des dépenses publiques, un moratoire fiscal et un creusement souverain du déficit budgétaire. Ce qui va engendrer une hausse des moyens financiers disponibles pour l'investissement, sous la forme des « Crédits Sains de Production Manufacturière et Industrielle ». Le défi consiste à décliquer le processus de croissance économique, au travers d'une politique conjoncturelle procyclique, allant dans le sens de la conjoncture mais pour l'amplifier, par la stimulation de la demande et l'optimisation de la production des entreprises et des industries.

Dans une logique de complémentarité active, le « Multiplicateur Budgétaire Industrialisant » (MBI) engagera une politique monétaire expansionniste, qui va se traduire par une progression de la masse monétaire et de l'offre de crédits. Le mécanisme économique qui justifie cette stratégie est le suivant : une baisse des taux d'intérêt génèrera des sources de financement moins coûteuses pour les agents économiques.

En même temps que les entrepreneurs et les industriels vont recourir à plus de crédits, en vue d'augmenter leur production et distribuer autant de revenus, le niveau de la consommation va accroître, ce qui ouvrira des débouchés pour les producteurs de biens de consommation. Ces investissements, après le moratoire fiscal, vont générer des impôts qui réduiront ou supprimeront le déficit public initial. D'où le schéma ci-après...



N.B. Compte tenu du fait que les déficits importants et durables sont préjudiciables au décollage et à la croissance, le niveau optimal des déficits budgétaires sera déterminé par l'objet des dépenses et l'usage stratégique des fonds. D'où le concept de « « Reflation du Décollage Economique », qui consiste à éviter le « ni trop » et le « ni trop peu » d'irrigation monétaire du corps économique. C'est-à-dire : s'interdire à la fois un excès de création monétaire et une carence de monnaie dans l'économie.

Il ne sera donc nullement question d' « hélicoptère monétaire », distribuant directement de l'argent aux consommateurs et aux entreprises, mais d'un choix macro-économique méticuleux des investissements, à travers une politique financière permettant le jeu des stabilisateurs automatiques.

De façon plus générale, l'enjeu est la construction, de manière ordonnée, d'un cadre de régulation qui garantisse l'efficacité du système, en ayant conscience que l'investissement public, par exemple dans les équipements d'infrastructure, l'éducation, la formation professionnelle, la santé, etc., améliore les conditions économiques de l'ensemble des entreprises et, in fine, engendre un effet multiplicateur dans tous les secteurs d'activité.

En tout état de cause, on ne gère pas les finances d'un Etat comme on gère la tirelire d'une boutique, par la comptabilité de caisse. Gouverner l'économie d'un pays, c'est répondre aux besoins monétaires des agents économiques pour investir, produire et consommer.

En résumé, le concept de « Reflation du Décollage Economique » repose sur le postulat selon lequel la monnaie étant l'expression de la totalité marchande au sein d'une économie, celle-ci entre en crise lorsqu'elle cesse d'exister à la fois comme expression de la valeur de tous les biens et services, intermédiaire exclusif des échanges et réserve des valeurs.



La monnaie est donc un fait social total, en tant que baromètre de la quantité et de la qualité du travail productif national. Et du point de vue sociologique, la monnaie est un « capital culturel », au sens où elle est une ressource symbolique qui, d'une part, reflète le degré d'efficacité de l'organisation sociale en vue du bien-vivre collectif, et d'autre part, mesure le niveau du patriotisme économique par le solde de la balance commerciale. Lorsque celui-ci est positif, on parle de balance commerciale excédentaire, ce qui signifie que le patriotisme économique a permis au pays d'exporter plus de biens finis qu'il n'en importe. A l'inverse, une balance déficitaire correspond à un solde négatif qui signifie déficit de patriotisme économique.

La crise du Franc Congolais n'est donc pas monétaire. Pendant combien de temps encore il faudra injecter, à fonds perdu, des devises de la réserve dans le marché monétaire, pour soi-disant ramener le Franc Congolais à une illusoire parité avec le dollar américain ?

Jusqu'à quand la quantité de monnaie dans le système économique restera déterminée non pas par les besoins de l'économie de production industrielle mais par la nécessité de ralentir la dégringolade du Franc Congolais ?

Cette pratique non seulement décrit une politique monétaire économiquement insouciante, mais aussi et surtout, fournit la plus grande photographie de l'étendue des abus monétaires perpétrés incessamment par la Banque Centrale. Le problème du Franc Congolais est par conséquent strictement économique. C'est le déclin incessant de la production nationale qui génère la faiblesse sempiternelle du Franc Congolais.

Le temps est venu de prendre conscience qu'en cherchant à sauver à tout prix le Franc Congolais, on perpétue la crucifixion de l'économie nationale, car l'argent consacré à la spéculation est retiré de la circulation économique productive. Pour sauver le Franc Congolais, il faut quitter la spéculation monétaire, et donner la monnaie aux investissements utiles. Et plus jamais aux spéculateurs.

Considérant que la déroute de l'économie nationale est à son acmé avec le phénomène de paupérisation exponentielle des salariés, qui condamne le pays au sous-développement à travers le régime pervers du « Travail à Arriérés de Salaires Incessants » (le TASI) et du « Travail à Salaire sans Pouvoir d'Achat » (le TSPA), un changement de régime monétaire aussi radical et efficace s'impose.

À cet effet, les déficits budgétaires publics doivent viser l'accomplissement de la raison même d'exister d'un État, à savoir : la création volontariste d'emplois et de richesses.

Ainsi, le concept de « Reflation du Décollage Economique » est une stratégie d'accroissement conjoncturel des moyens d'investissements créateurs d'emplois, qui est en définitive, une dérivée de la politique de hausse de la demande intérieure.



1. L'austérité budgétaire, c'est vouloir 0% de croissance réelle, donc pas d'emplois et pas de redressement de l'économie nationale ;
2. En situation de sous-emploi, la relance de l'économie nécessite une puissante intervention de l'Etat, agissant ainsi conformément à son rôle de principal stimulateur financier de l'activité économique.

2

« Pacte National d'Infrastructures Clés » ou le « Consensus du 30 juin »

Aujourd'hui, l'état catastrophique du réseau routier national est la plus grande manifestation de la défaite de l'indépendance nationale. De 1885 à 1960, la colonisation belge a construit un réseau routier de 145.000 km en 75 ans. De 1960 à aujourd'hui, donc en 60 ans de souveraineté nationale, le Congo indépendant n'a construit que 7.400 km de routes, pour un réseau routier totalisant à ce jour 152.400 km, dont seulement 2.800 km sont asphaltés, et 90 % de l'ensemble de ce réseau routier se trouve dans un état de délabrement avancé. En ce qui concerne le chemin de fer, de 1885 à 1960, la colonisation belge a laissé un réseau des voies ferrées long de 5.063 km. De 1960 à aujourd'hui, le Congo indépendant a posé zéro mètre de voies ferrées.

Si la viabilité d'un territoire national est fonction de la liberté de se mouvoir à l'intérieur du pays, d'aller et venir, de s'installer et de déménager, l'état routier national donne plutôt l'impression que le Congo est pays sans Etat. Un pays en état d'abandon total. A titre d'illustration, aujourd'hui Bukavu, à l'est du pays, fonctionne comme un grand centre de consommation des biens et services produits à Cyangugu, au Rwanda. Triste constat : le moteur de la vie économique de Bukavu est l'aéroport de Cyangungu, et chaque jour, entre 3.000 et 5.000 commerçants franchissent la rivière Ruzizi qui marque la frontière entre le Rwanda et la RDC. Mais aussi, entre Uvira et Bujumbura, on enregistre un flux quotidien de 6.000 à 10 000 voyageurs. Et enfin, entre Goma et Gisenyi : 15.000 et 20.000 personnes franchissent quotidiennement la frontière.

De proche en proche, la RDC bascule dans un sectionnement territorial fatal, qui évolue à deux niveaux. D'une part, il se dessine des territoires frontaliers qui souffrent plus particulièrement d'un réel isolement avec le reste du pays. Du coup, ils se tournent vers les pays voisins qui offrent des opportunités d'échanges plus avantageuses. Que ce soit au Nord, à la frontière RDC-RCA-Soudan du Sud, à l'Est avec l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi ou la Tanzanie, au Sud, avec la Zambie et l'Angola et à l'Ouest avec le Congo-Brazzaville, l'effervescence des activités d'échanges transfrontalières est surtout liée à un différentiel économique avec les pays voisins

Ce phénomène d'agrippement des territoires frontaliers congolais aux pays voisins trouve tout son à-propos lorsqu'on le met en regard avec la persistance de nombreuses enclaves à l'intérieur de l'espace national congolais, qui décline une sorte de ségrégation socio-spatiale, entretenant un processus d'« archipelisation » des entités territoriales du pays et de repli des populations abandonnées sur des micro-territoires de survie.

Il y a lieu de craindre légitimement que les dynamiques inhibitives actuelles, basées essentiellement sur le jeu d'enclavement intérieur et d'agrippement des territoires frontaliers aux pays voisins, ne conduisent à terme à une implosion balkanisante de la République Démocratique du Congo !

Cette crainte, même si elle paraît politiquement sensible mérite d'être évoquée, car il y a un risque réel que ce double phénomène d'enclavement du centre et d'isolement des périphéries conduise à des démarches d'autonomie de fait ou de sécession territoriale tant redoutées. L'État congolais qui se veut conscient de ce danger doit donc accélérer le processus d'intégration de ces territoires frontaliers actifs à travers des travaux d'aménagement routier d'envergure et une gouvernance réelle de tous les coins et recoins de la République.

Telle est toute la quintessence de la perspective du « Pacte National d'Infrastructures Clés » (PANIC) ou le « consensus du 30 juin ». Il s'agit de forger un consensus républicain sous la forme de « devoir national » de créer des nouvelles mobilités, des nouvelles accessibilités, des infrastructures compétitives, dans le double objectif des nouvelles sociabilités et des nouvelles opportunités de développement économique.

Le « consensus du 30 juin », c'est donc une mission orthopédique ! Il s'agit de corriger les défauts de mobilité qu'induisent l'enclavement et l'isolement des territoires congolais. Ci-après, en synthèse, les articulations majeures de ce « Pacte ».

1. 5.000 Km de chemin de fer sur 10 ans ou 500 Km par an (rails Est-Ouest et Nord-Sud) ;
2. 100.000 Km de routes et autoroutes en 10 ans ou 10.000 Km par an et 5.000 Km de routes de desserte agricole par an ;
3. 100 ports fluviaux et lacustres en 10 ans ou 10 ports par an ;
4. 50 aéroports en 10 ans soit 5 aéroports par an³ ;
5. 25.000 MW de « panier énergétique » sur 10 ans ;
6. 10.000 MW sur 10 ans pour l'agenda micro-mini-pico-hydroélectrique. C'est-à-dire : 1000 MW par an à travers des petits barrages hydroélectriques ruraux ;
7. 5% du « panier énergétique » en énergie solaire, soit 1.250 MW sur 10 ans ou 125 MW d'énergie photovoltaïque par an, en construisant les micro et macro centrales solaires, mais aussi des petites industries de fabrication de tout ce qui intervient dans la production

³Jean Pierre MUONGO, Banque Interprovinciale de Développement du Congo (BIDC). Note Conceptuelle Utilisation des fonds de péréquation, Etude, Bukavu, février 2020.

et la consommation de l'électricité, notamment les usines de fabrication des panneaux solaires, ainsi que des unités industrielles de fabrication des fours et cuiseurs solaires, des sacs et chargeurs solaires, etc.

8. Création de la « **Grande Ecole Nationale de l'Energie** ». A travers cette « Grande Ecole », lancer un programme de formation et de renforcement de capacités des acteurs clés des métiers de l'énergie et du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP).

Par ce « Pacte » dit le « Consensus du 30 juin », le rêve est que les acteurs politiques se mettent tous d'accord pour une même politique d'infrastructures clés, une même philosophie de l'action et une même ambition, celle de donner au pays les bases de son décollage économique.

3

Les dispositifs accélérationnistes de la « Reflation du Décollage Economique »

1. « **Trois ans d'impôt zéro** ». Objectif : moratoire fiscal pour sanctuariser les dispositifs favorables à l'entrepreneuriat. Il s'agit ici d'enclencher une dynamique de prodromes du décollage économique, dans laquelle l'affectation des ressources maximise les opportunités d'entrepreneuriat patriotique, en même temps que l'augmentation des dépenses publiques d'infrastructures stimule l'activité manufacturière, qui, à son tour, nourrit la croissance de la productivité, influencée par l'expansion monétaire et l'impôt implicite unique que constitue la reflation.
2. La mise en place d'un « **Pacte National pour l'Emploi (PNE)** ». Dans le cadre de la devise de la « Reflation du Redressement Economique » : entreprendre pour sortir du sous-développement, le préalable pour bénéficier du dispositif de « trois ans d'impôt zéro » sera de signer le « Pacte National pour l'Emploi », et par conséquent, s'engager à privilégier l'emploi en mode « HAMOC » (Haute Absorption de la Main d'œuvre Congolaise), et promouvoir un salariat à réel contenu de pouvoir d'achat.
3. La mise sur pied du « **Commissariat Général à l'Investissement** ». Le CGI sera un service de l'intelligence économique, du renseignement commercial stratégique et de la sûreté industrielle. Il veillera notamment à l'attractivité économique de la RDC, à l'amélioration du savoir-faire manufacturier congolais en vue de la maximisation de la capacité des entreprises congolaises à faire face à la « demande effective interne », et à vendre à l'extérieur.
4. Le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur la Banque Centrale, afin que le Gouvernement, concevant des « règles macroprudentielles dynamiques », puisse exercer des responsabilités de premier plan en matière de gestion des fondements de l'infrastructure financière nationale, en vue de mieux structurer le processus décisionnel en matière de stabilité financière et prévenir, en contexte reflationniste, les risques systémiques au sein du système financier.
5. Prenant conscience que la diaspora congolaise dispose de grands potentiels financiers comme intellectuels, ainsi qu'un stock important de savoir-faire, des dispositifs de mobilisation de ces atouts seront opérationnalisés comme ci-après, à savoir :
 - Mettre en place le « Réseau des Entrepreneurs Congolais de la Diaspora » (RECOD), regroupant des « Associations des Entrepreneurs Congolais » de France, de Belgique, d'Angleterre, des Etats-Unis, de la Chine, de l'Afrique du Sud, dans chaque pays du monde. Un « Consul Economique » sera nommé dans chaque ambassade pour encadrer ces structures,

capitaliser les compétences et les talents de la diaspora congolaise et favoriser les échanges commerciaux entre la mère patrie et chaque pays du monde, en sensibilisant la diaspora dans le rôle de médiation ou d'intermédiation d'affaires, etc.

- Elaborer des mesures d'encouragement à l'investissement, telles que la Loi d'incitation aux investissements nationaux, la Loi sur les investissements des Congolais vivant à l'étranger, les mesures d'encadrement des investissements des Congolais dans leur pays de résidence, des dispositifs d'encadrement et d'orientation des Congolais de la diaspora en séjour d'affaires dans le pays, la Loi sur l'accès à la propriété foncière des Congolais résidant à l'étranger, la Loi sur l'accès au bail commercial et au foncier industriel des Congolais résidant à l'étranger, etc. ;
 - Mettre en place une « **Agence Nationale d'Accueil et d'Orientation des compétences, des savoir-faire et talents professionnels des Congolais de la diaspora (ANACOD)** ».
6. Les banques établies en RDC sont quasiment toutes des « banques claniques de poche ». Elles sont contrôlées, en règle générale, par un petit groupe communautaire d'actionnaires étrangers, qui fonctionnent en « shadow banking », en « système bancaire de l'ombre », exploitant les banques comme instruments étroitement affiliés à de vastes groupements d'import-export ou financiero-industriels, ayant principalement vocation à servir les intérêts des composantes de ces groupes claniques. Voilà pourquoi le secteur bancaire reste fortement segmenté. Ce qui induit un marché interbancaire sous-développé, sans interactions majeures entre établissements, formant simplement un secteur bancaire, mais pas un système.

Cette tendance est au cœur de la raison pour laquelle ces banques jouent un rôle extrêmement réduit dans l'allocation des ressources d'investissement aux entrepreneurs congolais.

D'où la nécessité d'une réforme au niveau de la régulation prudentielle et de la supervision des établissements bancaires, à travers l'institutionnalisation d'un « **Ordre Bancaire Citoyen** » (OBC). Objectif : faciliter l'accès au financement des porteurs des projets d'entreprises et le développement des mécanismes financiers permettant aux opérateurs économiques congolais de disposer des fonds adéquats pour investir ou assurer la viabilité de leurs entreprises. Cet « Ordre Bancaire Citoyen » aura principalement des structures régulatrices ci-après :

- La « **Régie Nationale du Crédit** », **RENC** en sigle, pour renforcer le contrôle des pratiques bancaires, assurer le suivi de la qualité du portefeuille de crédit et celle de l'ensemble des services bancaires rendus à l'entrepreneuriat congolais, etc. ;
- Un instrument conditionnel : l'obligation pour chaque banque de tenir un « **Livre des Crédits à l'Economie Citoyenne** » (**LICEC**), qui représentera son bilan des opérations de crédit à l'investissement créateur d'emplois et de richesses.

A l'aune de cette réglementation, qui doit être très stricte, le défi, en effet, est de créer un système bancaire socialisé et industrialisant. Il s'agit de mettre au pas les établissements privés du secteur bancaire, en leur intimant l'ordre de jouer le jeu de l'intérêt général.

Ce jalon décisif des réformes financières structurelles doit aussi être l'amorce du processus de création des banques à capitaux privés et publics congolais. En développant des techniques innovantes, ces banques agiront comme des vecteurs stratégiques d'irrigation volontariste de l'économie en crédits sains et financements multiformes pour le développement des entreprises productives et des exportations hors mines.

Le concept «monnaie-paire» repose sur la prise en compte des aléas de l'économie réelle. Ainsi, puisque la crise monétaire congolaise se singularise par une « dollarisation de fait », le décollage économique s'enclenchera par la « dollarisation de jure » ! Il s'agit tout simplement d'officialiser une circulation monétaire binaire, l'une à usage interne, le Franc Congolais, et l'autre à usage externe, le dollar-américain.

En lieu et place de taux de change entre le dollar américain et le franc Congolais, il sied de parler de « Différentiel de croissance de la productivité » entre les économies américaine et congolaise.

La dollarisation de fait est une substitution monétaire quasi intégrale, même si elle est inavouée. Cette dollarisation relègue le Franc congolais à une circulation marginale, laissant se développer une masse monétaire incontrôlable en dollar, entretenu par un régime de change qui, en réalité, signifie « différentiel de croissance de la productivité », entre l'économie des Etats-Unis d'Amérique et l'économie congolaise.

C'est-à-dire : changer 1 dollar américain à plus de 1.900 fc indique un « différentiel de croissance de la productivité » entre l'économie congolaise et celle des Etats-Unis d'Amérique de l'ordre de plus de 1.900 points.

Le projet de « monnaie-paire » consiste à revisiter l'article 170 de la Constitution, pour passer de la « bi-monétarisation en trompe-l'œil » à la « bi-monétarisation officielle » : le Franc Congolais, monnaie vernaculaire et inconvertible pour les opérations internes, et le dollar américain comme monnaie des opérations externes de l'économie nationale. **Cinq principes de base** en expliquent la pertinence, à savoir :

1. Garantir la circulation d'un stock de Franc congolais - le drapeau économique du pays -, qui progresse en liaison avec les besoins de financement des agents économiques. Ce, en conscience qu'il fournit la mesure de la production nationale. Et par conséquent, il doit être façonné comme outil de motivation première des individus qui travaillent, qui investissent et produisent à l'intérieur de l'économie nationale ;
2. Faire du « dollar américain » la monnaie officielle d'exportation et d'importation ;
3. Les salaires peuvent être payés partiellement avec les deux monnaies en fonction du pourcentage de la marge brute obtenue en Franc Congolais et en dollar ;
4. Établir la règle de « l'achalandage dissociatif dans le commerce ». C'est-à-dire : d'une part, les produits locaux tarifés en franc-congolais et moins taxés d'après le principe de discrimination fiscale positive, et d'autre part, les produits importés tarifés en dollar-américain et assujettis à une surtaxe, pour encourager la production locale;
5. Instaurer le label « PEPCO » (Produit de l'Economie Patriotique Congolaise). Par cet outil de labellisation, les producteurs et commerçants locaux vont bénéficier d'avantages comparatifs du fait des risques industriels qu'ils assument et de leur participation à la création d'emplois et de richesses sur le territoire national. Il s'agit également de développer l'indépendance économique et de permettre aux consommateurs d'identifier les produits pour lesquels l'essentiel de la valeur ajoutée a été produite en RDC. Et enfin, PEPCO va également constituer un outil qui incitera les consommateurs Congolais à « investir, entreprendre et acheter patriotiquement ».

Tous ces dispositifs visent à donner un coup de pouce au développement économique national, à encourager les entrepreneurs et les investisseurs locaux, à enrichir les sources de l'économie nationale, à soutenir les investissements qui participent à la réduction de la dépendance technologique et amener les consommateurs congolais à changer de comportement, en accordant leur préférence à des productions locales. Ainsi, de fil en aiguille, se développera le réflexe des Congolais pour consommer le produit local, et par ce fait, faire diminuer la dépendance du pays vis-à-vis des produits étrangers.



L'Europe, dans les années 1870, avant que l'étalon or ne soit adopté, avait fait l'expérience de deux types de monnaie : l'une reposant sur l'or et l'autre sur l'argent. Ce régime a connu un grand succès, notamment parce que chaque type de monnaie était utilisé dans un contexte donné.

Les pièces d'or de valeur élevée servaient de référence lors de transactions importantes et à l'international. Elles permettaient d'offrir une garantie contre toute variation de change et une stabilité des investissements. Les pièces d'argent de moindre valeur servaient aux transactions quotidiennes, et pour régler les petits salaires. Pendant longtemps, la Chine a eu une double monnaie. La première était destinée aux activités internes, l'autre aux échanges avec l'étranger. Ce système a permis à l'économie chinoise de se développer à l'abri de la concurrence internationale, dans le cadre d'une économie dirigiste.

Les visiteurs étrangers recevaient à leur arrivée en Chine des Certificats de devises (CD) en échange de devises. *Ces Certificats pouvaient être utilisés dans certains magasins de détail comme les Magasins de l'amitié*, et certains articles ne pouvaient être achetés qu'en CD, ce qui les rendait attractifs aux yeux de la population locale. Les CD pouvaient aussi être officiellement achetés et vendus aux taux de change officiel. L'existence des CD permettait également de faire payer les étrangers des prix plus élevés qu'aux Chinois. Depuis 1994, le développement de l'économie arrivant à maturité, les CD ont été supprimés et un taux de change unique a succédé aux taux de change multiples.

Par ce système, la Chine a fait un bond industriel inouï. Il est loin le temps où la monnaie chinoise n'avait cours qu'en Chine. Le yuan, devenue une monnaie internationale de réserve, se classe désormais au deuxième ou troisième rang des monnaies les plus utilisées pour le commerce international. Et contrairement aux autres systèmes monétaires, le rapatriement de capitaux investis en Chine par des étrangers reste difficile.

Le « Nouvel Ordre Economique Congolais » est un nouveau contrat pour la nation. Il fonde l'horizon d'un ordre économique dont la finalité est la maximisation du bien-être social. Intégrer cette ambition dans la statistique officielle requiert l'impératif d'un diagnostic objectif sur l'état de la société. Cette perspective définit un objectif pratique, à savoir : la construction des indicateurs qualitatifs, multidimensionnels ou synthétiques, qui matérialisent la volonté d'évaluer la gouvernance de la République tant sur l'insécurité économique liée au chômage, à l'accès à la santé, au déficit d'éducation, à la carence de formation professionnelle, à la promiscuité et l'insalubrité des lieux de vie, que sur la protection de notre environnement.

L'enjeu est à la fois de changer la manière de mesurer l'économie nationale pour changer la façon d'interagir entre nous, et de changer les instruments qui mesurent nos performances dans tous les domaines pour changer nos comportements.

Il s'agit donc de faire la démonstration qu'une interaction positive est possible entre la croissance économique, une notion quantitative unidimensionnelle, qui n'entraîne pas mécaniquement le bien-être social pour tous, compte tenu du fait que l'accroissement des richesses peut être confisqué par une minorité et priver la société de progrès social, et la quête du « Bien-Vivre Ensemble Congolais », qui se veut un processus qualitatif, renvoyant au changement des valeurs et des mentalités.

La nouveauté de la démarche est un regard nouveau sur la croissance économique, que mesure le taux de variation du PIB. Ce nouveau regard génère trois observations :

1. le PIB comptabilise ce qui se vend ou s'achète, ainsi que la production des administrations publiques, alors que la richesse d'un pays ne se mesure pas seulement en unité monétaire mais aussi en termes d'espérance de vie et d'accès à l'éducation, etc. ;
2. le PIB ne prend pas en compte la répartition de la richesse créée, et une croissance du PIB peut donc tout à fait masquer un approfondissement des inégalités, et une dégradation de la situation des plus fragiles ;
3. le PIB ne prend pas en considération l'état de stocks dans lesquels l'activité économique puise ce qui lui permet d'assurer la production, et ne rend donc pas compte de l'épuisement des ressources naturelles liées aux modes en vigueur d'exploitation de nos terres, de notre sous-sol, de nos forêts et de nos eaux. C'est donc un indicateur court-termiste, qui ne dit rien de la soutenabilité de notre modèle économique.

Etant donné que le « **Nouvel Ordre Economique Congolais** » est construit sur le prédicat selon lequel le « Bien-Vivre Ensemble » et la croissance économique sont des phénomènes interdépendants, il faut des nouveaux outils de mesure pour évaluer l'évolution amélioratrice de la société et l'efficacité des transformations engagées.

Un nouveau cadre de référence statistique s'impose donc. Ce sont des nouveaux indicateurs du retour social, culturel et environnemental des performances économiques. Ci-contre, en schémas, ces nouveaux indicateurs et leurs champs respectifs d'implication.



Nécessité de PIB corrigé de son impact sur le bien-être social de la population

Impératif d'indicateurs alternatifs suivants :

**Indice de
Pauvreté Humaine
IPH**

L'IPH est une grandeur composite qui mesure :

- L'illettrisme ;
- Probabilité de décéder avant 60 ans ;
- Taux de personnes en deçà du seuil de pauvreté ;
- Pourcentage de chômeurs de longue durée, etc.

**Indice de
Santé Sociale
ISS**

L'ISS est in indicateur synthétique qui mesure :

- Le taux de mortalité
- La qualité de salaire ;
- L'investissement en R&D par tête en valeur monétaire ;
- Taux de personnes en deçà du seuil de pauvreté ;
- Taux de prévalence de la pauvreté, etc.

**Indice de
Développement
Humain IDH**

L>IDH est composite et mesure :

- La santé et la longévité exprimées par l'espérance de vie
- L'instruction et l'accès au savoir représentés par le taux d'alphabétisation des adultes et par le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire ;
- Le niveau de vie décent mesuré par le PIB par habitant en PPA – Parité de Pouvoir d'Achat.



Nécessité de PIB corrigé de son impact sur la production industrielle et de ses effets négatifs sur l'environnement (impacts sur les écosystèmes naturels et la biodiversité)

Impératif d'indicateurs alternatifs suivants :

**Indicateur de
progrès
véritable
IPV**

L'IPV est appelé PIB Vert et mesure :

- les effets nocifs de l'activité de production sur l'environnement ;
- l'impact de l'étalement urbain sur l'environnement, consécutif à la modernisation des contextes de vie;
- les effets d'atteinte à l'environnement consécutifs à la construction des infrastructures (Routes, ports, aéroports, voies ferrées, etc.)

**Indice de
Bien-être
Durable - IBED**

L'IBED, deuxième PIB vert, fait la moyenne entre quatre variables :

- les flux de consommation au sens large ;
- les stocks de richesses (économique, humaine et environnementale) ;
- les inégalités et la pauvreté économiques ;
- L'insécurité économique qui tient compte des risques économiques liés au chômage, à la maladie, à l'insécurité judiciaire, au risque-pays, etc.

**Indice de
Production
Manufacturière
IPM**

L'IPM mesure :

- Les augmentations et les diminutions de la production industrielle nationale;
- L'évolution annuelle de l'activité industrielle de tous les fabricants, y compris les sociétés publiques ;
- Le rendement des usines, des chantiers, des mines, des industries...
- Le déficit de compétences, d'expertises, d'ingénierie, de main d'œuvre qualifiée, d'équipements de production, etc.

Au cœur de ce concept, une exigence : la territorialisation différenciée de la chaîne de valeurs industrielles, sous le principe coopératif du « **Partage Solidaire des Processus Productifs (PSPP)** ». C'est-à-dire : les entreprises patrimoniales des pays industrialisés délèguent des séquences de production de biens intermédiaires aux partenaires industriels de la RDC. Cette externalisation partenariale de fragments de production intégrés dans une même chaîne de valeur est appelée à se réaliser de façon profitable pour les deux parties.

Une illustration ! Au moment de l'Indépendance du pays, les exportations congolaises de caoutchouc étaient d'environ 40.000 tonnes. Aujourd'hui, la production du caoutchouc en RDC est quasiment nulle. Par ailleurs, en 2015, le groupe français Michelin, second fabricant mondial de pneus, a produit environ 184 millions de pneus dans 17 pays et 65 usines, réalisant des ventes nettes de l'ordre 21,2 milliards d'euros.

Comment, par la coopération franco-congolaise, le Groupe Michelin peut financer le redémarrage de la production congolaise du caoutchouc, d'après une logique de flux à double sens. C'est-à-dire : Michelin en tant que donneur d'ordres, introduit le caoutchouc dans sa chaîne de valeurs comme composants intermédiaires industriels à forte valeur ajoutée, et en délègue la production au partenaire congolais.

Cette coproduction engendrera des effets de garantie d'approvisionnement et de compétitivité coûts et hors coûts qui auront un impact positif sur l'emploi et la compétitivité de Michelin, le commanditaire. Ce qui lui permettra de gagner des parts de marché, d'investir, et donc de créer ou de maintenir des emplois. Quant au partenaire congolais, le bénéfice le plus important va résider dans les transferts technologiques, la formation, la professionnalisation de la main-d'œuvre et un relèvement du niveau de ses filières industrielles.

Telle est la quintessence de ce concept de « Diplomatie de la co-production industrielle », qui repose sur deux grandes idées indissociables :

1. La nécessité d'engager une politique volontariste de construction massive des parcs industriels sur tout le territoire national. Exigence adjacente : formation des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers qualifiés pour assumer notamment des fonctions de conception et d'assemblage, en vue de baisser substantiellement les coûts de production et d'accroître la compétitivité de la complémentarité industrielle congolaise ;
2. Les déterminants de la « Diplomatie de la co-production industrielle », incluent tout aussi les réformes structurelles devant permettre une intégration dynamique des chaînes de valeurs, à savoir : la sécurité juridique des investissements à long terme, des services publics locaux performants, un système éducatif adapté aux besoins des entreprises et du marché du travail, et enfin des dispositifs endogènes d'incitation à la recherche fondamentale, à la créativité et à l'innovation.



Inventons un Nouvel Ordre Economique Congolais

7

Mot de la fin

Voilà donc, de manière concise, quelques éléments de modélisation du « Nouvel Ordre Economique Congolais ». Il s'agit de réussir à penser l'économie nationale hors des concepts importés clés en main (bonne gouvernance, programme d'ajustement structurel, émergence, OMD, austérité budgétaire, etc.). Ces réflexions d'importation, qui s'inscrivent toujours dans une téléologie aux prétentions universelles, nient notre propension à créer une doxa économique propre, et nous dénie toute capacité à produire nos propres rationalités, et même nos propres intelligences.

Cette dynamique impose le pressant devoir de désaliéner nos consciences vis-à-vis des « potions magiques austéritaires » des institutions de Bretton-Woods, et d'immuniser nos esprits contre les narquoises et sournoises « injonctions développementistes » de l'ordre politique international dominant.

Didier MUMENGI
Sénateur et Ecrivain